

Éléments d'explication sociale de l'uxoricide

Raymonde Boisvert

Volume 29, numéro 2, automne 1996

L'homicide conjugal au Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017390ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017390ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boisvert, R. (1996). Éléments d'explication sociale de l'uxoricide. *Criminologie*, 29(2), 73-87. <https://doi.org/10.7202/017390ar>

Résumé de l'article

In this article, we will focus on the frequency and characteristics of conjugal homicides which occurred in Montréal between 1954 and 1962, and compare these crimes with those taking place between 1985 and 1989. The comparison of the main aspects of the phenomenon shows that the number of such crimes has increased steadily from one period to the next. During these two periods, women formed the majority of the victims and men, the perpetrators. The individual factors (mental illness, alcohol, despair) that may trigger the expression of violence do not account for all homicides. In fact, these crimes are often the ultimate demonstration of the control some men have over their wives. We will examine the social implications lying at the root of some men's desire to control their wives to the point of killing them when they fail to meet their expectations.

In this article, we will focus on the frequency and characteristics of conjugal homicides which occurred in Montréal between 1954 and 1962, and compare these crimes with those taking place between 1985 and 1989. The comparison of the main aspects of the phenomenon shows that the number of such crimes has increased steadily from one period to the next. During these two periods, women formed the majority of the victims and men, the perpetrators. The individual factors (mental illness, alcohol, despair) that may trigger the expression of violence do not account for all homicides. In fact, these crimes are often the ultimate demonstration of the control some men have over their wives. We will examine the social implications lying at the root of some men's desire to control their wives to the point of killing them when they fail to meet their expectations.

INTRODUCTION

Dans plusieurs écrits, surtout littéraires et parfois scientifiques, l'acte de tuer un être avec qui on entretient des relations intimes est considéré comme un crime commis sous l'influence d'un amour exubérant et malheureux, une action irréfléchie accomplie sous le choc d'une émotion trop forte et incontrôlable. Mais les criminels agissant sous le coup de la passion semblent rares, selon Rabinowicz (1977, p. 170), qui a plutôt montré que la grande majorité de ces crimes de sang sont prémédités : « la tempête de la passion est un mythe et un mythe ridicule ». Le criminologue belge de Greeff (1942, p. 295) n'adhérait pas, lui non plus, à la théorie du meurtre impulsif commis en dehors du libre arbitre de l'acteur. Le crime passionnel pur n'est pas aussi courant qu'on l'imagine, si l'on en croit ces experts.

Soucieuse d'approfondir notre connaissance du phénomène de l'homicide conjugal, nous avons analysé l'évolution de ces crimes commis à Montréal sur deux périodes. Cet article présente quelques résultats de cette recherche puis quelques éléments d'explication sociale des homicides perpétrés à l'endroit des femmes, qui sont les principales victimes de ce type

1. Assistante de recherche au Centre international de criminologie comparée à l'Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, QC, H3C 3J7. Les résultats traités dans le cadre de cet article sont tirés de la thèse de doctorat de l'auteure.

de crime. En effet, des travaux et de nos analyses, il ressort que l'homicide conjugal est exécuté la plupart du temps par un homme sur une femme.

L'ÉTAT DE LA QUESTION

Silverman et Kennedy (1993, p. 70) ont relevé 2 911 homicides conjugaux commis au Canada entre 1961 et 1990 : 2 129 femmes tuées par leur mari et 782 hommes tués par leur épouse. Examinant les homicides commis entre conjoints au Canada de 1974 à 1992, Wilson et Daly (1994) calculent un taux annuel moyen, par million de couples, de 13 femmes et de 4 hommes victimes. Polk et Ranson (1991) observent aussi que ce sont généralement les femmes qui perdent la vie lors d'un drame conjugal. Des données compilées depuis peu par Statistique Canada (1994) vont dans le même sens.

Les résultats présentés par Silverman et Kennedy (1993) indiquent qu'entre 1981 et 1990, les femmes supprimées par leur partenaire masculin représentent 49% de l'ensemble des Canadiennes victimes de meurtre; tandis que du côté des hommes, seuls 10% de tous les hommes assassinés le sont par leur compagne. Examinant la fréquence des homicides commis et résolus au Canada en 1991 et en 1992, Johnson (1995) fait remarquer que plus de la moitié (54%) des crimes mortels commis contre les femmes le sont par leur conjoint ou leur ex-conjoint, alors que la proportion des hommes tués à l'intérieur d'une relation de couple représente moins de 7%. Concernant la relation agresseur victime, dans une étude bien antérieure, Wolfgang (1958) avait observé de semblables différences entre les hommes et les femmes auteurs d'un meurtre, aux États-Unis.

La grande majorité des résultats de recherches qui portent sur les homicides conjugaux montrent que le risque encouru par les femmes de mourir dans leur milieu de vie, des mains de leur partenaire intime, est plus grand que celui d'être tuées par un étranger: cette probabilité, dans le premier cas, est de neuf fois supérieure au second selon Wilson, Daly et Wright (1993) et Wilson et Daly (1994).

Les travaux où les auteurs traitent de l'homicide conjugal nous aident à comprendre le processus qui, dans de tels cas, aboutit à l'acte fatal. Les chercheurs montrent que le désir de possession sexuelle exclusive habite les hommes qui tuent la femme qu'ils prétendent aimer, et ce sentiment ne paraît pas limité aux sociétés industrielles. En effet, Wilson et Daly (1992) affirment que cette possessivité masculine apparaît comme une cause importante dans les homicides conjugaux dans toutes les sociétés pour lesquelles l'information est connue.

La jalousie masculine comme motif d'homicide est souvent mentionnée dans les rapports de recherche et se révèle encore plus présente lorsque

le couple s'achemine vers la séparation ou s'est séparé, alliances dissoutes que Silverman et Mukherjee (1987) qualifient d'unions instables. Ces auteurs ont observé que 100 % des tueurs étaient des hommes dans ces causes de meurtres survenus au sein de relations de couple brisées. Boudouris (1971) a noté qu'entre 40 % et 50 % des affaires d'homicide conjugal qu'il a étudiées impliquaient des couples qui n'habitaient plus ensemble au moment du meurtre. Martin (1988) a aussi montré que le meurtre et la violence grave exercée contre les femmes surviennent souvent après que celles-ci ont quitté leur conjoint ou divorcé de lui. Dans un nombre important de cas, la dissolution de la relation de couple mène à des actes brutaux et homicides.

Mais la possessivité du conjoint n'est pas le seul motif relevé par les auteurs. Selon Cazenave et Zahn (1992), les uxoricides (meurtres de la conjointe) s'analysent aussi en terme de domination masculine si l'on veut comprendre la dynamique du meurtre des conjointes. Selon ces auteurs, les rôles sexuels traditionnels et l'attachement à ces rôles de la part des maris continuent de modeler la vie et la mort des femmes.

Le risque de mort violente pour la femme augmente quand l'homme tente d'exercer un contrôle sur sa compagne (Chimbos, 1978; Daly et Wilson, 1988; Campbell, 1992), parce qu'il la soupçonne d'infidélité, ou parce que celle-ci décide de mettre fin unilatéralement à la relation, car ces hommes possessifs ne laissent pas facilement partir leur femme. Plusieurs auteurs ont donc montré que toute velléité d'indépendance ou de résistance au contrôle masculin peut provoquer la violence des hommes.

Sur le thème de la domination masculine, et parlant de ce qui y fait obstacle, Schechter (1982) signale que certains chercheurs ont tenté d'attribuer la violence masculine à l'émancipation des femmes. Mais à ce propos, elle rappelle que la violence existait dans les familles bien avant la naissance de ces mouvements d'émancipation. Pour la chercheuse, la violence conjugale s'avère prioritairement le signe de l'inégalité des femmes. Selon Schechter (1982) et Martin (1988), il faut intégrer les théories explicatives dans le contexte historique de la socialisation à des rôles sexistes, et tenir compte de la situation particulière des femmes vivant dans une société orchestrée sur un mode patriarcal. D'autres chercheurs (notamment Gelles, 1974; Straus *et al.*, 1980) ont aussi remarqué que la violence d'un conjoint sur l'autre s'avère plus fréquemment le lot des familles organisées selon les principes du patriarcat. De même, Walby (1990) soutient que le viol et la violence conjugale, considérés comme des actes individuels, sont plutôt des faits sociaux qui s'analysent et s'expliquent dans le cadre de structures sociales patriarcales. Et d'après Larouche (1987), c'est précisément dans ce type de société patriarcale que les hommes ont le sentiment d'user de leur bon droit et se croient légitimés dans leur violence à l'égard de leur femme.

LA MÉTHODOLOGIE

Pour former le corpus de notre étude autour d'un fond commun, nous avons décidé de repérer les homicides dont l'accusation première portée par les policiers contre les suspects était celle de meurtre. Une fois cette décision prise, il restait à déterminer quels seraient les sujets qui pourraient être considérés comme susceptibles de faire partie de notre population, étant entendu que notre analyse se limitait au meurtre conjugal. Une définition de l'homicide conjugal a été utilisée. Aux fins de notre étude, nous avons retenu comme homicides conjugaux tous ceux qui s'étaient déroulés entre personnes liées par un rapport matrimonial, quasi matrimonial ou amoureux. Cette définition comprenait les couples réunissant des personnes de même sexe. Deux époques séparées par un intervalle de 23 ans ont été choisies pour créer la base de données, soit les années 1954 à 1962 et 1985 à 1989. La principale raison de ce choix étant que nous sommes confrontés à des différences socio-culturelles entre les deux périodes.

Les techniques privilégiées dans cette étude sont d'abord la collecte de données quantitatives pour permettre les inférences statistiques; puis le recueil d'informations qualitatives pour rendre possible l'analyse du récit des événements que l'on trouve dans le dossier criminel de l'accusé et dans les rapports des journalistes. L'approche quantitative donne la possibilité de comparer les divers aspects des crimes conjugaux sur deux périodes, et l'approche qualitative permet de rendre compte de la dynamique, de la diversité ainsi que des différentes composantes émotives de ces crimes de sang. Pour de plus amples détails concernant la méthodologie utilisée au cours de cette recherche, voir Boisvert et Cusson (1994).

Pour les deux périodes réunies, nous avons répertorié 77 homicides répondant à notre définition, dont 4 commis par un homme sur un autre homme. Nous n'avons pas trouvé d'homicides perpétrés au sein de couples unissant des partenaires de sexe féminin. Nous avons consulté les dossiers criminels de 61 accusés (14 meurtriers s'étaient suicidés et deux autres dossiers étaient manquants).

QUELQUES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE L'HOMICIDE CONJUGAL À MONTRÉAL

Notre étude démontre qu'au cours de la première période étudiée, les homicides conjugaux sont moins fréquents que durant la seconde (27 contre 50). Il s'agit d'un changement important d'une époque à l'autre. En effet, les taux annuels moyens par 100 000 habitants (0,18 contre 0,57) ainsi que les nombres moyens (3 contre 10) passent du simple au triple. Cette modification s'inscrit dans la continuité des rôles joués par les acteurs de la scène dramatique : durant les deux époques, les meurtriers sont majoritairement

des hommes (90 %, N=70) et les femmes sont les principales victimes (85 %, N=66).

Parmi les 66 affaires où la femme a perdu la vie, la relation de couple était rompue dans 15 cas (5 au Temps 1 et 10 au Temps 2) et cela, sans compter les 12 cas (6 au Temps 1 et 6 au Temps 2) où il était question de séparation. Une bonne partie des homicides de la conjointe relève donc d'une réaction à la «dépossession», au fait, pour le conjoint, de se voir privé de la présence exclusive de l'autre, ce qui rejoint ici les conclusions de plusieurs auteurs. Concernant les femmes auteures (N=7) de l'homicide de leur conjoint, nous avons relevé que 3 sont passées à l'acte fatal pour se soustraire à une situation qui leur apparaissait très menaçante. Nous ne connaissons pas le mobile dans le cas des autres meurtrières.

Concernant le mobile des auteurs de la mort de l'autre, nous pourrions avancer une proposition qui dirait : dans certains homicides commis au sein d'une relation de couple, des hommes tuent parce qu'ils refusent que leur femme leur échappe, alors que des femmes tuent pour échapper à leur conjoint.

Quand on examine la situation professionnelle des femmes victimes d'un meurtre conjugal à Montréal, on trouve au cours des deux périodes, un peu plus du tiers du total des femmes victimes (24/66) sur le marché du travail, soit la moitié de celles dont on connaît l'occupation. Les données empiriques n'indiquent pas s'il s'agissait d'emploi à temps plein ou à temps partiel. Nous savons cependant qu'elles travaillaient dans le secteur des services. Un petit groupe d'entre elles occupaient des emplois de secrétaire et de coiffeuse ; la plupart étaient soit préposées à l'entretien ménager, soit assistantes de leur conjoint dans l'hôtellerie ou la conciergerie ; couturières dans une manufacture de vêtements, serveuses aux tables ou caissières. Au cours des deux périodes, les emplois ne varient guère, ils sont pratiquement du même type dans l'ensemble. Mais durant la deuxième période, on trouve, en plus des travailleuses «traditionnelles», deux infirmières, une danseuse nue, une débardeuse et une étudiante. Aucune des victimes féminines dont nous connaissons le genre de travail n'occupait un poste plus élevé. Dans les faits, la proportion des femmes victimes occupant les mêmes emplois de service, peu payés et requérant peu d'éducation, reste la même au Temps 1 et au Temps 2. Si des femmes de la classe supérieure étaient victimes d'homicide, le fait aurait très peu de chances de passer inaperçu dans les statistiques policières, car le meurtre a un haut taux de reportabilité ; les victimes de cette catégorie socio-économique auraient alors fait partie des cohortes. On n'en trouve aucune parmi les victimes de meurtre conjugal dans notre étude durant les deux périodes examinées.

En ce qui concerne la situation professionnelle du total des 7 femmes meurtrières, d'après nos informations sur les affaires, une seule travaillait à l'extérieur, et c'était dans le secteur manufacturier de la couture.

Le taux de participation des femmes au marché du travail (y compris celles qui ont des enfants en bas âge) a augmenté entre les deux périodes étudiées. Par exemple, d'après les recensements canadiens de 1961 et de 1981, les taux d'activité des femmes de plus de 15 ans étaient de 27,9 % et de 47,5 % réciproquement. Si le taux d'activité des femmes qui occupent un emploi à l'extérieur a augmenté, on ne voit pas de hausse de ce pourcentage d'une période à l'autre chez les femmes victimes à Montréal.

Quand on cherche du côté du statut social des hommes, on constate que la majorité des auteurs d'homicide appartient aussi à la classe socio-économique et socio-éducative la moins favorisée : les professionnels sont très peu présents parmi les auteurs d'un meurtre de nature conjugale, du moins à Montréal. C'est en tout cas ce que révèlent les données empiriques. En effet, nous connaissons l'occupation de 54 meurtriers sur les 70 hommes auteurs et seulement 11 % (6/54) faisaient partie du monde professionnel ou des affaires (1 biochimiste, 2 comptables, 1 administrateur, 1 bijoutier et 1 dessinateur). Du côté des victimes masculines, on ne trouve pas de professionnels.

Les résultats nous ont indiqué que les protagonistes des homicides conjugaux commis à Montréal au cours des deux périodes possédaient des caractéristiques socio-démographiques très semblables, ce qui était prévisible car il est fréquent que les conjoints appartiennent à la même classe.

Les données de notre étude indiquent également que 30 % des femmes tuées par leur conjoint avaient été victimes de violences antérieures connues des services de police ; ce pourcentage ne peut évidemment tenir compte des cas de violence antérieure qui n'ont pas été signalés à la police parce que les victimes n'osaient pas dénoncer leur conjoint. Ces derniers cas sont sans doute nombreux et ils l'étaient plus encore avant que le Code criminel ne sanctionne explicitement la violence domestique, c'est-à-dire au Temps 1. En effet, il n'est pas facile de dénoncer son conjoint quand on est mère de jeunes enfants, qu'on n'a pas soi-même de salaire convenable ni d'autres sources de revenus permettant d'envisager le pire, c'est-à-dire une séparation qui implique souvent la perte du domicile, des ressources financières et la responsabilité complète des enfants. Dénoncer est pratiquement impossible dans ces conditions, sans appuis extérieurs, c'est-à-dire sans un autre lieu de vie, une famille pour vous accueillir, des amis.

L'analyse a également fait ressortir qu'au cours des deux périodes, les victimes et les agresseurs se retrouvent dans toutes les tranches d'âges (19 à 92 ans). Le crime conjugal n'a pas d'âge.

Les armes employées ne varient pas vraiment entre les deux époques : quand on tue, on prend un peu n'importe quoi. Par exemple, les meurtriers ont utilisé une arme à feu dans 20 affaires, un couteau dans 19 cas, un objet contondant dans 8 cas, et plusieurs méthodes combinées dans la commission

de 30 crimes. Les agresseurs qui utilisent plus d'une méthode pour supprimer l'autre sont des hommes, et cela, aussi bien au cours des années récentes que plus anciennes. Les femmes ont généralement utilisé un couteau de cuisine; une seule s'est servie d'une arme à feu.

En ce qui concerne la durée des sentences imposées aux accusés reconnus coupables, notre étude nous a appris qu'elle avait diminué en moyenne de trois ans d'une période à l'autre, passant de 13 à 10 ans. Les sentences infligées aux accusées féminines ne semblent pas plus légères que celles imposées aux agresseurs masculins.

Des chercheurs ont soutenu que des facteurs individuels, propres à l'agresseur, interviennent dans la violence à l'endroit des femmes, par exemple la folie, l'alcoolisme. Il semble que ce sont là des déclencheurs que ces auteurs prennent pour des causes.

C'est ainsi que les conjoints violents ou meurtriers ont déjà été considérés par certains auteurs comme des «dérangés», alcooliques ou malades. Cependant, dans les travaux récents, la plupart des chercheurs tiennent la très grande majorité des conjoints meurtriers pour des personnes plus souvent «normales» que déséquilibrées. Les agresseurs psychologiquement «dérangés» sont l'exception (Walby, 1990). Il s'agirait d'un cas rare. À Montréal, ces crimes conjugaux commis par une personne en état d'aliénation ne sont pas très fréquents. En effet, s'il faut en juger par le témoignage des experts retenu par le tribunal, sur le total des 77 homicides conjugaux repérés au cours des deux périodes à l'étude (1954 à 1962 et 1985 à 1989), 9 accusés, tous de sexe masculin, soit un peu moins de 12 % de l'ensemble, ont été acquittés pour aliénation mentale (3 au Temps 1 et 6 au Temps 2). Ce pourcentage de 12 % n'est pas négligeable mais on voit qu'il serait inadéquat d'interpréter toute la violence meurtrière exercée contre les femmes comme le produit de comportements désorganisés ou pathologiques. Chercher «la cause» de cette violence dans des désordres mentaux ne résiste pas à la lumière des données empiriques. La règle, c'est plutôt que l'agresseur est en bonne santé mentale et responsable de ses agissements.

Il existe aussi une théorie selon laquelle l'alcool serait souvent associé aux actes brutaux ou mortels. Plusieurs études recensées par Wilson et Hernstein (1985, p. 356) et par Collins (1989) le montrent. Malgré la fréquente association entre consommation d'alcool et comportement violent, Collins (1989, p. 58) trouve cependant que le lien causal n'apparaît pas clairement dans la plupart des travaux de recherche qu'il a recensés. Les données empiriques de notre recherche ne permettent pas d'imputer à l'ébriété ou à l'ivresse alcoolique un rôle clé dans les homicides conjugaux commis à Montréal. Nous pouvons cependant parler de co-incidence plutôt que de facteur déterminant dans plusieurs affaires. En effet, les résultats de

notre étude révèlent que 19 agresseurs, sur le total des 77 meurtriers, étaient sous l'effet de l'alcool au moment des faits, ce qui correspond à moins de 25 %. Ces chiffres ne signifient pas forcément absence de consommation antérieure dans les autres cas et n'indiquent pas non plus qu'en l'absence de consommation alcoolique, les meurtriers n'auraient pas attaqué leur victime, mais cette faible proportion constitue tout de même un indice à l'effet que la consommation d'alcool ne peut pas expliquer l'ensemble des homicides conjugaux commis à Montréal.

Il est indéniable que la folie et la consommation d'alcool créent chez certains des conditions propices à l'explosion de la violence. Cependant, les conclusions d'autres études relevées plus haut montrent que ce serait une erreur que d'expliquer tous les homicides entre conjoints sur la base de l'état d'ébriété. Notre propre étude, comme les auteurs cités précédemment révèlent par ailleurs que les troubles mentaux n'expliquent qu'une minorité d'homicides. Sans nier toute contribution de ces facteurs, ivresse et maladie mentale peuvent être compris comme des éléments déclencheurs du passage à l'acte et non comme des conditions suffisantes pour expliquer la violence. Ces facteurs ne rendent pas compte de tous les meurtres, non plus qu'ils ne permettent d'en saisir le contexte.

Notre étude a également révélé que 14 sujets acteurs (13 hommes et une femme) formant notre corpus se sont donné la mort une fois leur forfait accompli. Une analyse psychologique du comportement antérieur de ces meurtriers montrerait probablement l'influence de leurs expériences passées et aiderait à déterminer si elles auraient pu créer chez certains un sentiment de désarroi suffisamment profond pour les amener à réagir violemment à l'annonce d'une séparation. En effet, sauf quelques exceptions, c'est presque toujours dans ces cas de rupture que l'auteur s'est suicidé après son crime. De telles analyses pourraient peut-être aider à comprendre les facteurs précipitants des meurtres commis par quelques hommes mais n'expliqueraient cependant pas l'ensemble des homicides conjugaux commis à Montréal.

L'examen attentif des affaires de notre corpus montre aussi que 3 homicides pourraient avoir été perpétrés à la suite de ce que nous pourrions appeler un sentiment d'humiliation. Par exemple, le cas de cet homme de 36 ans qui tue la femme avec qui il a vécu plus de six ans. Cet événement se passait en 1959, et ce crime pourrait avoir été commis en réaction à une blessure d'amour-propre de l'homme. On voit également apparaître dans ce meurtre des éléments de préméditation notamment dans le fait que le suspect s'enivre et attende le moment du sommeil de sa conjointe.

Claire annonce à son conjoint Jean qu'elle le quitte pour aller vivre avec un homme plus riche que lui. Durant la soirée qui suit cette déclaration, Jean

s'enivre et vers 3 heures du matin, il s'empare d'un revolver, l'appuie sur la nuque de sa conjointe endormie et lui tire une balle dans la tête.

Il se pourrait que l'on retrouve l'humiliation ressentie comme déclencheur de la crise dans certains uxoricides, même si un tel sentiment ne peut, en aucun cas, excuser un meurtre. Mais notre hypothèse est que le meurtrier avait déjà traversé les deux premières étapes conduisant au meurtre, stades que De Greeff s'est habilement employé à démontrer : l'assentiment inefficace et l'assentiment formulé ; et la crise déclenchée par l'humiliation serait la troisième et dernière étape de son cheminement intérieur.

La thèse de l'apprentissage de la violence au sein de la famille d'origine pour expliquer le comportement violent à l'âge adulte n'aide pas non plus à rendre compte de façon statistiquement significative de l'ensemble des affaires d'homicide conjugal ; il se peut que l'un ou l'autre des auteurs d'un meurtre conjugal commis à Montréal durant les deux périodes à l'étude ait subi des mauvais traitements dans son enfance. Il s'agit peut-être d'un facteur parmi d'autres, mais les données empiriques de notre étude ne permettent pas d'infirmier ou de corroborer cette théorie, car elles sont inexistantes à ce propos.

La conclusion générale de la grande majorité des études, y compris de la nôtre, c'est que les homicides en milieu conjugal sont principalement exécutés par les hommes sur les femmes. Le meurtre des femmes par leur mari d'une part, et l'homicide des époux par les épouses d'autre part sont deux phénomènes bien différents par l'ampleur et les faits à l'origine. Il convient donc de chercher une théorie explicative différente et spécifique pour chacun des phénomènes. En ce qui nous concerne dans cet article, nous nous arrêterons aux uxoricides.

Pour comprendre ces derniers, il faut dépasser les gestes individuels posés par tel individu en particulier et se placer sur le palier macrosociocriminologique, soit interpréter cette violence en examinant les éléments de l'organisation sociale. En effet, il n'est pas possible d'interpréter le meurtre des femmes comme uniquement le produit de facteurs individuels d'une part et d'éléments déclencheurs d'autre part, comme l'aliénation mentale qui répond à 12 % des cas ou l'ivresse, qui correspond à un peu moins de 25 % des affaires dans le cas de notre étude.

ÉLÉMENTS D'EXPLICATION SOCIALE DE L'UXORICIDE

Comme mentionné plus haut, des chercheurs ont analysé l'uxoricide, c'est-à-dire spécifiquement le meurtre des épouses et des conjointes, comme le produit de la possessivité masculine et d'un désir de contrôle exercé par des hommes sur l'autre. Cependant, les auteurs n'ont pas cherché à comprendre ce qui pourrait nourrir ce désir de certains hommes de

contrôler une autre personne allant jusqu'à lui donner la mort si cette personne échappe à leur contrôle. L'interprétation des crimes commis dans le cadre d'une relation de couple dans une perspective culturelle et politique constitue donc l'objet de la partie qui suit et dans ce contexte l'éclairage de la perspective féministe permet de mieux contextualiser ce phénomène très spécifique. En effet, ce dernier cadre théorique rend compte de la condition des individus divisés en classes de sexe et montre comment fonctionnent les rapports hommes-femmes dans le champ social, outre qu'il permet aussi d'élucider le rôle de certains facteurs sociaux dans la violence des hommes à l'endroit des femmes. De fait, il est impossible d'analyser l'uxoricide sans inclure les conditions macro-sociales de son occurrence et sans examiner les relations entre les femmes et les hommes, car ce sont eux qui ont été les acteurs de la scène dramatique et c'est leur rapport qui est directement en cause.

Considéré à l'échelle de la société, l'homicide conjugal est un événement plutôt exceptionnel. Mais il ébranle certaines de nos représentations « idéales » des rapports hommes-femmes. Si nous ignorons les conditions d'apprentissage et les modèles de socialisation auxquels ont été soumis les auteurs d'uxoricides, ce qui ne nous permet ni de confirmer ni d'infirmer cette thèse, nous connaissons par contre les mobiles des meurtriers, ainsi que les faits qui ont déclenché leur geste homicide. Nos données nous permettent donc de parler des rapports inter-sexes (à partir des mobiles des auteurs). En effet, dans plusieurs cas étudiés, des hommes tuent leur femme, préférant lui enlever la vie plutôt que de la laisser partir. D'autres se vengent de l'« infidélité » réelle ou supposée de leur conjointe en la tuant. Examinant les raisons de l'homicide conjugal sur la base de ce que nous trouvions dans les dossiers criminels des accusés et dans les rapports des journalistes, nous avons classé sous la rubrique « possession » toutes les affaires où le crime est une réponse à l'annonce d'une rupture, à une séparation consommée et à la jalousie. Et nous avons relevé que la majorité de ces homicides commis par les hommes sur leur femme (38/66) répondaient à notre classification (Cusson, Boisvert, 1994). Dans ces cas précis, le crime apparaît comme la manifestation ultime du contrôle exercé par certains hommes sur celle qui tente de résister à leur volonté de domination sexuelle, affective et économique. Notre analyse procède donc de l'hypothèse que cette violence des hommes à l'endroit des femmes n'est pas une perte de contrôle de soi mais le moyen ultime de contrôle de l'autre. Quels sont donc les éléments de l'organisation sociale qui conduisent des hommes à croire qu'ils doivent ou qu'il leur est permis de dominer leur femme jusqu'à disposer de sa vie ?

D'entrée de jeu, il importe de souligner que dans nos sociétés « avancées », les femmes et les hommes jouent des rôles différents. Ceux-ci sont imposés au nom de rationalités économique, sociale et politique et sont

différents selon l'appartenance à un groupe sexuel. La prise de conscience de ce fait, telle qu'elle s'est exercée dans certains groupes de femmes, a fait progresser ces dernières et brisé des barrières qui leur fermaient l'entrée dans le monde social et professionnel. Les femmes ont ainsi acquis des droits à l'éducation, au travail, à la scène politique. Par suite des progrès sur le contrôle des naissances, elles peuvent décider du nombre d'enfants qu'elles auront, et du moment; elles ont aussi la possibilité de refuser le rôle de mère qui, de toute façon, n'occupe qu'une partie de leur vie. Ainsi donc, en raison des bouleversements sociaux occasionnés par la Deuxième Guerre mondiale qui avait mobilisé les compétences des femmes, du progrès de la contraception, des Chartes des droits et de l'impulsion féministe, les rôles des femmes se sont modifiés, parfois même transformés. Il faut admettre qu'il y a eu des transformations et elles ne sont pas négligeables, au moins en Occident et dans le Nord, car ailleurs, seule une minorité a accédé à cette liberté. Nous nous limiterons ici à la scène québécoise.

Dans « les pays du premier monde » auxquels appartient le Québec, les changements sont perceptibles mais ils ne semblent pas avoir substantiellement ébranlé la nature hiérarchique de la famille et, par voie de conséquence, le statut de dominées des femmes. La possibilité pour les femmes en particulier d'innover et d'accéder à des rapports égaux est limitée par la présence de stéréotypes et de conditionnements qui dépendent largement des facteurs socioculturels profondément enracinés dans nos sociétés. Et si l'on s'appuie sur les constatations de Clarkson (1994, p.62), il est encore vrai que les modes de socialisation structurent les individus différemment selon leur sexe en même temps qu'ils fournissent les références pour faire face à une situation donnée. Chez toutes les féministes comme chez tous les sociologues et psycho-sociologues, on reconnaît l'importance de la socialisation comme étant à l'origine de la place, des rôles imposés et des rapports de genre. À l'heure actuelle, toutes et tous s'accordent sur l'inégalité entre les sexes comme un phénomène socialement et historiquement construit. Le problème de la victimisation des femmes ne peut pas être examiné sans tenir compte des règles qui structurent les rapports sociaux entre les sexes et des conditionnements familiaux et sociaux qui les commandent. Notre hypothèse est que les conditionnements sociaux, les rapports de sexe tels qu'ils ont été appris conduisent souvent à des relations inégales. En effet, le processus de socialisation différentiel modèle le comportement des hommes et des femmes, apprenant aux hommes, entre autres choses, à s'imposer et à dominer, y compris par la force et la violence, tandis qu'il enseigne aux femmes qu'elles ne doivent pas recourir à la force.

La culture constitue le creuset où se façonnent, surtout dans la famille, les attitudes et les comportements et elle dispose les individus à se comporter d'une certaine manière; en l'occurrence, elle autorise les membres d'un

groupe sexuel, par exemple, à utiliser les conduites agressives comme moyens d'expression pour atteindre certaines fins.

Parlant de la relation conjugale, on pourra même comprendre que certains hommes considèrent leur femme comme leur servante et leur propriété. Cette perception particulière de la relation conjugale amplifie les rapports inégalitaires, conduit à l'asservissement de l'autre et devient le moteur même de l'acte de réappropriation : la violence contre les femmes, allant jusqu'au meurtre quand elles s'opposent au désir de domination et de possession, est la manifestation ultime de cette position masculine dominante.

Si des hommes éprouvent une colère tellement forte qu'ils perdent la maîtrise de leurs émotions et de leurs réactions à la dissolution de la cohabitation ou devant la menace que leur conjointe quitte le foyer, et la tuent, c'est qu'ils refusent d'être dépossédés de leur contrôle sur elle. La thèse culturelle renforce l'idée du pouvoir supérieur des hommes et de la faiblesse des femmes. Certains hommes estiment qu'ils ont le droit de contrôler leur femme et se croient encore justifiés (et capables) d'utiliser la force pour conserver cette position de domination. Il est donc justifié de dire que ce geste meurtrier s'inscrit dans un rapport de possession et de pouvoir, historiquement et socialement construit.

Notre hypothèse, évoquée plus haut, est à l'effet que le processus de socialisation renforce chez les hommes le désir de paraître forts, voire capables de violence. L'éducation joue un rôle important : elle construit les genres comme différents. À son tour, cette construction détermine les comportements futurs. Les comportements appris finissent par être assimilés à des faits de nature. Ces derniers appliquent les stéréotypes sur chaque sexe, qui est ainsi limité à ce qu'il est commandé de penser qu'il doit être. Certains hommes, surtout dans les classes moins éduquées, se conforment à un rôle masculin stéréotypé, et qui dit masculin sous-entend viril, ce qui signifie souvent « devant faire usage de la force ». Plusieurs hommes refusent cette définition étroite de la virilité qui leur est imposée par les conventions sociales. Certains y échappent par l'éducation, par exemple. Mais d'autres, nombreux, confondent encore expression de virilité et violence. Un homme contrôlant, jaloux et possessif représente un danger pour la femme avec qui il entretient une relation d'intimité si celle-ci échappe au rôle qu'il veut lui voir occuper. Tout cela jouant sur la conscience d'une force physique réputée ou réellement supérieure.

Bien que quelques hommes aient été victimes d'un homicide conjugal, le meurtre d'une femme par son conjoint est un phénomène plus important, et c'est aussi la représentation dramatique d'un problème plus large : la violence faite aux femmes. L'élimination de toutes les formes de violence à l'endroit des femmes exige des transformations culturelles et sociales et si de tels changements ne se font pas, la violence va persister.

CONCLUSION

Au moment de commencer la recherche, il nous avait semblé naturel de nous interroger sur les facteurs de ces crimes de sang, et ce, avant même de chercher à connaître les principaux aspects du phénomène. Une fois l'interprétation entamée, il nous est apparu que des facteurs individuels et propres à l'agresseur invoqués par certains interprètes, par exemple la folie et l'ivresse, n'étaient pas seuls en cause dans ces homicides conjugaux et n'expliquaient pas non plus la majorité des événements. Sans leur nier toute contribution, nous avons considéré ces facteurs personnels comme des déclencheurs favorisant l'explosion de la violence. Nous avons plutôt compris l'uxoricide comme l'acte par lequel le meurtrier exerce un contrôle final sur celle qu'il veut posséder totalement et exclusivement. Selon nous, cette possessivité s'inscrit dans un rapport de domination de l'un sur l'autre. C'est pourquoi il fallait chercher plus loin que les déclencheurs individuels mentionnés plus haut. En d'autres termes, nous nous sommes demandé quelles sont les conditions sociales qui inclinent des hommes à croire qu'ils ont des droits sur une autre personne allant jusqu'à la tuer quand celle-ci leur échappe.

La commission des uxoricides nous a amenée à regarder la socialisation actuelle et à constater qu'elle ressemble encore à celle qu'avaient connues les sociétés antérieures, au moins chez les couples que n'ont pas touché les mutations sociales. L'examen de la répartition des rôles sociaux nous a révélé que dans notre culture, on reçoit une socialisation différenciée selon qu'on naît de sexe masculin ou féminin. Et à chacun des groupes sont imposés les rôles correspondant à son genre sexuel. Les crimes commis par des hommes sur leur conjointe peuvent s'expliquer par une différence de socialisation. La différenciation en classes de sexe favorise les attitudes dominatrices du groupe masculin envers le groupe féminin. Ce désir qu'éprouvent des hommes d'imposer aux femmes leur volonté, de les contrôler est nourri par les stéréotypes véhiculés dans la société et par la culture. La société construit les individus mais ne leur enlève pas pour autant le choix quant aux attitudes à adopter; les hommes peuvent décider de ne pas utiliser la violence. Mais il demeure que chez les agresseurs, ce sentiment de possession et de domination leur fait oublier l'obligation, le devoir de respecter la vie.

Le meurtre conjugal, plus précisément le meurtre des épouses et des conjointes par leur conjoint, n'est que l'aspect le plus dramatique — et d'ailleurs exceptionnel, il faut le reconnaître — d'un phénomène bien plus répandu: la violence exercée à l'encontre des femmes par les hommes. Celle-ci touche 29% de toutes les Canadiennes âgées de plus de 15 ans, selon l'enquête nationale sur l'agression contre la conjointe réalisée par Statistique Canada en 1993. Si l'on y ajoute les comportements plus

répandus encore de harcèlement, sexuel et autre, exercés par les hommes à l'endroit des femmes, il faut alors parler de phénomènes de société.

RÉFÉRENCES

- BOISVERT, R., CUSSON, M. (1994), « L'homicide conjugal à Montréal », *Recherches sociographiques*, XXXV, 2, Québec, Département de sociologie, Université Laval, 237-254.
- BOUDOURIS, J. (1971), « Homicide and the Family », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 33, N° 4 : 667-676.
- CAMPBELL, J. C. (1992) « "If I Can't Have You, No One Can" : Power and Control Homicide », dans : Jill Radford and Diana E. H. Russell (dirs), *Femicide : the Politics of Woman Killing*, New York, Twayne Publishers, 99-113.
- CAZENAVE, N. A., ZAHN, M. A. (1992), « Women, Murder, and Male Domination : Police Reports of Domestic Violence in Chicago and Philadelphia », dans : Emilio C. Viano (dir.), *Intimate Violence. Interdisciplinary Perspectives*, The American University, Washington D. C., Taylor & Francis, 83-97.
- CHIMBOS, P. D. (1978), *Marital Violence : A Study of Interspouse Homicide*, San Francisco, California, R & E Research Associates Inc.
- CLARKSON, M. (1994), *La violence familiale, une approche systémique*, Québec, Collection ÉTUDES ET ANALYSES, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la planification et de l'évaluation.
- COLLINS, J. J. (1989), « Alcohol and Interpersonal Violence. Less Than Meets the Eye », dans : N. A. Weiner et M. E. Wolfgang (dirs), *Pathways to Criminal Violence*, Newbury Park, Calif., Sage, 49-67.
- CUSSON, M., BOISVERT, R. (1994), « L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement », *Criminologie*, XXVII, 2, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 165-183.
- DALY, M., WILSON, M. (1988), *Homicide*, New York, Aldine De Gruyter.
- DE GREEFF, É. (1942), *Amour et crimes d'amour*, Bruxelles, C. Dessert, (édition 1973).
- GELLES, R. J. (1974), *The Violent Home : A Study of Physical Agression between Husbands and Wives*, Beverly Hills, Sage Publications.
- GELLES, R. J. (1980), « Violence in the Family : A Review of Research in the Seventies », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 42, N° 4 : 873-885.
- JOHNSON, H. (1995), « Risk Factors Associated with Non-Lethal Violence Against Women by Marital Partners », dans : C. Block, R. Block (dirs), *Trends, Risks, and Interventions in Lethal Violence*, Atlanta, Georgia, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, Research Report, 151-168.
- LAROCHE, G. (1987), *Agir contre la violence*, Montréal, Les éditions de la pleine lune.

- MARTIN, M. (1988), « Battered Women », dans : Nancy Hutchings, M.S.W. *The Violent Family. Victimization of Women, Children, and Elders*, New York, Human Sciences Press, inc., 62-88.
- POLK, K., RANSON, D. (1991), « The role of Gender in Intimate Homicide », *Aust & NZ Journal of Criminology*, 24 : 15-24.
- RABINOWICZ, L. (1977), « L'exécution du crime passionnel », *Revue internationale de criminologie et police technique*, vol. 30, N° 2 : 161-177.
- RABINOWICZ, L. (1977A), « La passion homicide », *Revue internationale de criminologie et police technique*, vol. 30, N° 1 : 27-55.
- SCHECHTER, S. (1982), *Women and Male Violence*, Boston, South End Press.
- SILVERMAN, R., MUKHERJEE, S. K. (1987), « Intimate Homicide : An Analys of Violent Social Relationships », *Behavioral Sciences & Law*, vol. 5, N° 1 : 37-47.
- SILVERMAN, R., KENNEDY, L. (1993), *Deadly Deeds. Murder in Canada*, Scarborough, Ontario, Nelson Canada.
- STATISTIQUE CANADA (1994), *La violence familiale au Canada*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Catalogue 89-5410.
- STATISTIQUE CANADA (1994), *L'homicide au Canada - 1993*, Ottawa, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 14, N° 15.
- STATISTIQUE CANADA (1994), *Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, Ottawa, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, vol. 14, N° 9.
- STRAUS, M. A., HOTALING, G. T (dirs), (1980), *The Social Causes of Husband-Wife Violence*, Minneapolis, University of Minnesota.
- STRAUS, M. A., GELLES, R. J., STEINMETZ, S. K. (1980), *Behind Closed Doors : Violence in the American Family*, Garden City, New York, Anchor Press.
- WALBY, S. (1990), *Theorising Patriarchy*, Oxford, England, Basil Blackwell Ltd.
- WILSON, M., DALY, M. (1992), « Who Kills Whom in Spouse Killings? The Exceptional Sex Ratio of Spousal Homicides in the United States », *Criminology*, vol. 30, N° 2 : 189-215.
- WILSON, M., DALY, M. (1994), « Les homicides entre conjoints », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, vol. 14, N° 8.
- WILSON, M., DALY, M., WRIGHT, C. (1993), « Uxoricide in Canada : Demographic risk patterns », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 35, N° 3 : 263-291.
- WILSON, J. Q., HERNSTEIN, R. J. (1985), *Crime and Human Nature*, New York, Simon and Schuster.
- WOLFGANG, M. (1958), *Patterns in Criminal Homicide*, Philadelphia, University of Pennsylvania.